



RENTÉE DES CLASSES SEPTEMBRE 2021 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SERVICES PERISCOLAIRES

Vendredi 27 août 2021,

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire du pays nous oblige à respecter un protocole afin d'organiser le fonctionnement de l'école et des temps périscolaires dans les meilleures conditions. Désormais, il faudra prendre en compte le niveau sanitaire dans lequel nous nous trouvons et appliquer les règles en conséquence selon le tableau synthétique ci-dessous. **Le niveau sanitaire actuel nous concernant est le niveau 2.**

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Juillet 2021

Les règles que nous appliquerons en ce début d'année seront semblables à celles du mois de juin 2021. Il convient d'en rappeler les grandes lignes.

RAPPEL IMPORTANT : Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C

ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires, **muni d'un masque**, doit se limiter au strict nécessaire. **Pour cette rentrée scolaire, seul un parent des élèves de CP ou CE1 aura la possibilité d'accompagner son enfant auprès de son enseignant dans la cour de l'école.**

Tous les élèves de l'école élémentaire devront être munis, chaque jour, de 2 masques fournis par la famille (1 pour la matinée et 1 pour l'après-midi).

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos (classes et salles diverses) et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. Le port du masque est obligatoire aux abords des bâtiments publics cela s'applique donc pour les écoles.

Ce principe est aussi en application pour les temps périscolaires, l'interclasse et les transports en bus.

De plus, nous reprenons nos habitudes **par entité classe** et éviterons tout brassage entre les groupes classes. Ceci nous oblige à décaler les horaires de récréation et ainsi permettre aux élèves de vivre leurs temps de récréation dans des cours différentes. Les distanciations entre les élèves seront mises en œuvre dans la mesure du possible (sur les lieux d'activités et dans les classes).

L'horaire de l'interclasse de midi, reste aussi modifié. Pour ne pas brasser les groupes classes entre eux. **L'horaire de fin de matinée sera 12h15 pour les CE2-CM1, les CM1-CM2 et les CM2. En contrepartie, ces trois classes reprendront à 14h l'après-midi (avec un accueil à partir de 13h45).** Le mercredi, les horaires ne changent pas.

Autant que possible, le brassage des groupes classes sera évité à la cantine. La garderie périscolaire (7h15 – 19h) séparera les enfants en 2 entités (maternelle et élémentaire) dans deux lieux différents. De même, le centre de loisirs du mercredi (horaires : 7h15-18h30) respectera ce principe.

Dans les locaux (école maternelle, école élémentaire, garderie, cantine et centre de loisirs), les règles d'aération, de nettoyage et de désinfection des locaux et du mobilier restent de vigueur et font l'objet d'une attention particulière.

Le Maire
Joël GARESTIER

Le Directeur de l'école élémentaire
Sébastien PEAUDECERF